



**Commune de PLUNERET
Morbihan**

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 16 septembre 2020

Procès-verbal

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2020

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt, le mercredi 16 septembre à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de PLUNERET convoqué par voie dématérialisée en date du 10 septembre 2020 s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Franck VALLEIN, Maire.

Etaient présents : Franck VALLEIN, Valérie DIARD-MARTIN, François POMMOIS, Marie-Pierre EVANNO, Philippe GOURAUD, Anne LE CORVEC, Nicolas LE GROS, Karl HURTAUD, Madeleine TOSTEN, Stéphane LE MENAJOUR, Audrey CAMUS, Stéphanie HUYSSCHAERT, Rémy GUILLOUZIC, Alix DE LEPINAU, Sabrina JULO, Jean-Yves COZIC, Françoise CORFMAT, Annick LE MOAL, Hervé GUILLOUZIC, Marie-Claude SUGIC, Antonio MAIO, Audrey MINAMBRES, Anne LE CORRE, Laurent HARNOIS.

Absents représentés : Loïc HAREL a donné pouvoir à Valérie DIARD-MARTIN, Thierry PADELLEC a donné pouvoir à Antonio MAIO, Yves LOIN a donné pouvoir à Stéphane LE MENAJOUR, Jean-Pierre LAURENT a donné pouvoir à Franck VALLEIN

Absente excusée : Christelle CHAUT

Nombre de conseillers en exercice : 29 - Présents : 24 - Pouvoirs : 4 - Votants : 28

Secrétaire de séance : Philippe GOURAUD

Ouverture de la séance : quorum atteint avec 24 conseillers municipaux présents

ADMINISTRATION GENERALE

1/ Séance du conseil municipal du 08 juillet 2020 : approbation du procès-verbal

Rapporteur : Franck VALLEIN

Le procès-verbal de la séance du 08 juillet 2020 a été adressé aux conseillers municipaux par voie dématérialisée. Chaque conseiller est invité à en prendre connaissance et à indiquer en séance les observations ou corrections qu'il souhaite y apporter.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 08 juillet 2020.**

2/ Délégation du conseil municipal au Maire au titre de l'article L2122-22 du CGCT

Rapporteur : Franck VALLEIN

Par courriel du 20 août 2020, M. le Préfet du Morbihan demande au conseil municipal de préciser sa délibération N°20200527/03 du 27 mai 2020, elle-même déjà modifiée par délibération N°20200708/17 du 8 juillet 2020.

M. le Préfet fait remarquer que les délégations relatives aux droits de préemption (14° et 20°) et de droit de priorité (21°) doivent être consenties au Maire « dans les conditions fixées par le conseil municipal » et que ces précisions font défaut.

Le point n°14 délègue au Maire le soin « *d'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal* »

L'article L213-1 est relatif à la possibilité de déléguer le droit de préemption à l'Etat.

Il est proposé au conseil de ne pas déléguer au maire cette possibilité.

Le point n°14 serait donc ainsi rédigé : « *d'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire* »

Le point n°20 concerne le droit de préemption sur des fonds de commerce situés dans un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité (art L214-1 code de l'urbanisme)

La commune n'ayant pas institué un tel périmètre, il est proposé de supprimer cette délégation.

Le point n°21 concerne la possibilité pour la commune d'avoir un droit de priorité sur les cessions d'immeubles appartenant à l'Etat.

L'absence de tels immeubles sur la commune rend cette délégation inopérante. Il est proposé de supprimer cette délégation.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la rédaction du point n°14 comme suit « *d'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire* »
- **SUPPRIME** la délégation n°20 et n°21 qui ne sont pas opérantes dans le contexte de la commune

3/ Commission communale pour l'accessibilité

Rapporteur : Franck VALLEIN

Les commissions communales et intercommunales pour l'accessibilité, instaurées par la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, imposent aux communes et intercommunalités de 5000 habitants et plus, d'établir un constat de l'état d'accessibilité de leur territoire et d'engager une réflexion pour améliorer la chaîne de déplacement dans son intégralité.

Dans ce cadre, les commissions communales et intercommunales pour l'accessibilité sont tenues d'établir un rapport annuel et de l'adresser au préfet.

Elles n'ont pas de pouvoir décisionnel. Il s'agit de véritables observatoires locaux de la mise en accessibilité du territoire.

La liste des membres de la commission est arrêtée par son président. Selon le cas, la commission est présidée par le Maire de la commune ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale. La composition de cette commission recommandée est la suivante :

- représentants de la commune
- représentants d'autres usagers de la ville
- associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique
- représentants de l'Etat en tant que de besoin
- associations ou organismes représentant les personnes âgées
- représentants des acteurs économiques

Valérie DIARD-MARTIN, Laurent HARNOIS, Audrey MINAMBRES, Stéphanie HUYSSCHAERT et Karl HURTAUD proposent leur candidature.

M. le Maire précise que plusieurs associations ont été contactées et ont proposé : M. Laurent INIAL (titulaire) et Mme Françoise HENRIO (suppléante), représentants l'Association des Paralysés de France, Mme Patricia LE GLOANIC DAGORNE, chef de service du Foyer d'Aide Médicalisée de Pluneret, représentant l'association Gabriel Deshayes et Mme Mireille FAUCHER, représentant le Club Yvon Nicolazic.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE la composition de la commission communale pour l'accessibilité**
- **DESIGNE Valérie DIARD-MARTIN, Laurent HARNOIS, Audrey MINAMBRES, Stéphanie HUYSSCHAERT et Karl HURTAUD membres représentants de la commune pour cette commission**

4/ Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) – Proposition de commissaires

Rapporteur : Franck VALLEIN

Dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux et communautaires il est nécessaire de procéder à la nomination des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) pour la mandature à venir. La désignation des commissaires sera arrêtée par le Directeur départemental des Finances Publiques sur la base d'une liste de 20 titulaires et 20 suppléants dressée par l'organe délibérant de la Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique sur proposition de ses communes membres.

Il est demandé à chaque commune de proposer deux contribuables pouvant potentiellement siéger à la CIID. Les commissaires doivent :

- Être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne,
- Être âgés de 18 ans révolus,
- Jouir de leurs droits civils,
- Être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission,
- Être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou des communes membres ;

A l'unanimité, le conseil municipal :

- **PROPOSE à la Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique M. LE PALUD et Mme RIO comme membres potentiels de la CIID**

5/ Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) – Désignation d'un représentant

Rapporteur : Franck VALLEIN

Dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux et communautaires, il est nécessaire de procéder à la désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) pour la mandature à venir. Par une délibération n° 2020DC/071 en date du 30 juillet 2020, le Conseil communautaire a fixé la composition de la CLECT à un représentant par commune. Le représentant de la commune au sein de la CLECT doit être désigné par le Conseil Municipal parmi ses membres.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- **DESIGNE** François POMMOIS représentant au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

RESSOURCES HUMAINES

6/ Assurance Prévoyance des agents de la Commune et du CCAS – Choix du prestataire

Rapporteur : Philippe GOURAUD

La Commune et le CCAS ont constitué un groupement de commande pour la passation d'une convention de participation pour le risque « prévoyance » et la Commune a été désignée coordonnatrice.

L'objectif est de disposer d'un contrat attractif garantissant sur plusieurs années, les tarifs et le niveau des garanties proposés aux agents actifs. L'adhésion au contrat collectif est facultative pour les agents.

La durée de la convention est de 6 ans, du 01/01/2021 au 31/12/2026 inclus.

Une consultation a été lancée du 2 juin au 16 juillet 2020. 9 organismes ont retiré le dossier de consultation et 3 ont déposé une offre. L'analyse des offres a été présentée au comité technique du 09/09/2020 qui a émis un avis favorable pour l'IPSEC Prévoyance.

Sabrina JULO estime que la participation de la commune de 5€ est très faible et que la franchise de 90 jours est, quant à elle, très longue.

Précision sur la franchise = celle-ci ne s'applique que pour la part du RIFSEEP non prise en charge par la commune, soit du 31 au 90ème jour. La rémunération dite « indiciaire » est versée intégralement à l'agent en arrêt maladie ordinaire pendant 3 mois, puis à demi traitement pendant 9 mois. C'est sur cette période qu'intervient la prévoyance.

Le Comité Technique a fait le choix de l'IPSEC car les taux étaient les plus bas, argument important pour toucher le plus possible d'agents. De plus la MNT n'a pas répondu à la consultation.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- **VALIDE** le choix de l'IPSEC Prévoyance comme organisme d'assurance pour le risque « prévoyance »
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer la convention de participation

URBANISME

7/ Cession gratuite de terrain à Kérizan

Rapporteur : Philippe GOURAUD

En 2015, une première demande d'acquisition de terrain à Kérizan avait été formulée par la propriétaire riveraine. La délibération du Conseil Municipal du 22 octobre 2015 avait validé cette cession d'une partie de la parcelle YB 24, de 86m² au prix de 3,50€ le mètre carré, frais de géomètre et de notaire à la charge des demandeurs. La parcelle, délaissé communal en herbe, est classée en zone NDS, non constructible. Or dans l'intervalle, cette propriétaire a décidé de vendre sa propriété et le nouvel acquéreur souhaite régulariser cette situation.

Un courrier de sa part nous est parvenu le 8 Juin 2020 et la nouvelle estimation des domaines a fixé à 5€ le mètre carré, soit 430€ les 86m².

La délibération du 22 octobre 2015 étant nominative, il convient d'en prendre une nouvelle.

Le document d'arpentage a été réalisé en 2016 par M. GRANDJEAN, géomètre expert et il a été attribué le n° 288 à la parcelle de 86m². Les frais de notaire seront à la charge du demandeur.
Les membres de la commission urbanisme réunis le 23 juillet 2020 ont émis un avis favorable à cette demande.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la cession de la parcelle YB 288 (anciennement YB 24), pour une surface de 86m², au prix de 5€ le mètre carré tel qu'estimé par le service du Domaine, soit 430€, le prix du marché sur PLUNERET ayant augmenté depuis 2015.
- **AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette vente**

ENVIRONNEMENT

8/ Récit du patrimoine maritime – convention avec le Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan et Le Bono

Rapporteur : Nicolas LE GROS

Le Parc Naturel Régional mène depuis 2016, en partenariat avec la Région Bretagne, un inventaire du patrimoine bâti maritime sur ses communes littorales. En 2019, les communes de Pluneret et du Bono ont fait l'objet de ce travail d'inventaire, portant à plus de 800 le nombre d'éléments patrimoniaux recensés sur 390 km de côte parcourus.

Dans le cadre d'une première restitution publique de l'inventaire du patrimoine bâti maritime conduit à Pluneret et au Bono, et d'une démarche de valorisation du patrimoine culturel et naturel, le Parc organise, coordonne et anime, en coopération avec les communes de Pluneret et du Bono, une conférence in situ de récits de patrimoine maritime et naturel, intitulée « Le poète, la commune et le Parc – conférence poétique et récits de paysages maritimes ».

Cette conférence, qui s'intègre dans le cycle de conférences des Journées européennes du Patrimoine programmée par la Région Bretagne, se tiendra le dimanche 27 septembre 2020 de 14h à 16h. Elle consiste en une promenade poétique d'environ 2 heures sur la rivière du Bono, le long de sa rive droite depuis le pont suspendu jusqu'à l'Anse du Govillo, rythmé par des temps d'arrêts sur des lieux remarquables. Cette conférence vise à offrir une approche sensible de la rivière et des lieux, en croisant patrimoine culturel, patrimoine naturel, récits poétiques et photographies.

La promenade est animée par l'écrivain-philosophe Alexis Gloaguen, à laquelle se joindront ponctuellement Alain Brûlé (adjoint au Maire du Bono aux affaires maritimes, mouillages, patrimoine et co-auteur de « Le Bono au temps des Forbans »), Pierre Gallène et Irène Béguier (chargée d'études Patrimoine Maritime au Parc).

Cet évènement s'accompagne de l'édition, à l'automne 2020, d'un livret et d'une exposition regroupant tous deux les textes d'Alexis Gloaguen et des photographies réalisées à cette occasion par Benjamin Simon, photographe professionnel, agent au Parc Naturel Régional. Le livret de 12 pages sera tiré à 600 exemplaires et l'exposition comptera 6 panneaux de 120 x 80 cm qui seront exposés in situ sur l'espace d'exposition extérieur de la commune de Pluneret.

Une convention précisant les modalités de coopération pour la réalisation de cet évènement (incluant la promenade, le livret et l'exposition), les modalités de financement et la durée de cette coopération doit être signé (Cf. annexe 1).

L'inauguration de l'exposition sera ouverte au public, sur inscription auprès de Pierre Gallène.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE la convention de financement entre la commune, le Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan et Le Bono**
- **AUTORISE M. le Maire, ou son représentant à la signer**

CULTURE

9/ Edification d'une stèle – Crash Hampden – Prêt à usage avec M. Nicolazic

Rapporteur : Franck VALLEIN

Le 21 novembre 1940, un avion HAMPDEN comprenant 4 militaires s'est écrasé à Pluneret au lieu-dit Tormor. Il s'agit du 1^{er} avion britannique tombé sous les balles de l'armée allemande dans le Morbihan.

Afin de commémorer la mémoire de ces 4 aviateurs, enterrés à Vannes, la commune a décidé d'ériger une stèle à proximité du lieu du drame.

M. Maurice Nicolazic, propriétaire du pré où s'est écrasé l'avion accepte de mettre à disposition de la commune une partie de son champ sous forme d'un prêt à usage (**Cf. annexe 2**), d'une durée de 15 ans, renouvelable tacitement et à titre gratuit.

La cérémonie aura lieu le samedi 21 novembre. A 9h30, cérémonie à Vannes et à 11h sur place. La stèle sera orientée vers le lieu précis du drame.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE le prêt à usage avec M. Nicolazic**
- **AUTORISE M. le Maire ou son représentant à le signer**

TRAVAUX

10/Extension des réseaux d'éclairage – convention avec Morbihan Energies

Rapporteur : Karl HURTAUD

Suite à une demande de permis d'aménager d'un lotissement privé place du champ de Foire à Mériadec en 2014, il avait été convenu de raccorder le point d'éclairage demandé aux éclairages publics de la place du champ de foire. Lors de la phase travaux, un fourreau dédié à ce point a été enterré vers nos éclairages.

Il a été décidé que la partie matériel (mât, Lanterne) propre au lotissement privé soit pris en charge par le propriétaire. Tout ce qui est sur le domaine public sera financé par la commune et notamment le génie civil. La répartition des dépenses s'est faite dans ce sens et a été validé par le propriétaire et le service urbanisme.

Il convient aujourd'hui de signer la convention (**Cf. annexe 3**) pour cette extension des réseaux d'éclairage avec Morbihan Energies

A l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la convention de financement et de réalisation d'une extension des réseaux d'éclairage avec Morbihan Energies
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à la signer.

MARCHES PUBLICS

11/Travaux divers de réfection de voirie - Attribution de l'accord-cadre 2020-2023

Rapporteur : Karl HURTAUD

L'accord cadre à bons de commande pour travaux divers de réfection de voirie arrivant prochainement à échéance, une consultation a été lancée afin de renouveler un accord sur une durée de trois ans. Un accord cadre à bons de commande est un contrat qui permet de conclure avec le titulaire, un catalogue de prix unitaires à partir duquel seront générés sur toute la durée du contrat, les différents bons de commande en fonction des quantités réellement nécessaires (non connues au moment de la conclusion du contrat).

Afin de déterminer la procédure de consultation adéquate (publicité, mise en concurrence), le contrat prévoit obligatoirement un montant maximum de commandes à ne pas dépasser. Si le montant est atteint avant la fin du contrat, une nouvelle consultation doit être lancée.

Dans le cas présent, un montant maximum de commandes a été fixée à 500 000 € HT.

Un avis d'appel public à concurrence est paru le 10 juin 2020 dans le journal Ouest-France Morbihan et sur la salle des marchés publics en ligne de Megalis Bretagne.

La remise des offres a été fixée au mercredi 1^{er} juillet 2020 à 12 heures.

4 offres dématérialisées ont été déposées sur le profil acheteur de la commune (Megalis Bretagne) :

	Candidats	Adresse	Coût estimé à partir du bordereau de prix et des quantités indicatives	
			en € HT	en € TTC
1	COLAS Centre Ouest	56000 Vannes	551 807,90 €	662 169,48 €
2	PIGEON Bretagne Sud	56700 Hennebont	590 128,00 €	708 153,60 €
3	EUROVIA Bretagne	56450 THEIX-NOYALO	646 615,20 €	775 938,24 €
3	EIFFAGE ROUTE Ile de France	56105 LORIENT	599 535,00 €	719 442,00 €

Toutes les candidatures ont été admises.

Le groupe MAPA s'est réuni le vendredi 4 septembre 2020 afin de prendre connaissance des offres reçues, de leur analyse et de leur classement, conformément aux critères ci-dessous, indiqués à l'article 8.2 du règlement de la consultation :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	70.0 %

2-Valeur technique	30.0 %
1.1-Méthodologie proposée pour la réalisation des travaux	20.0 %
1.2-Compétences de l'équipe dédiée à la réalisation des travaux	10.0 %

Au terme de l'examen détaillé des offres sur la base des critères définis, le classement des offres est le suivant :

candidats		Solution de base	
		note finale/20 (somme des notes pondérées)	classement
1	COLAS Centre Ouest	20,00	1
2	PIGEON Bretagne Sud	18,34	2
3	EUROVIA Bretagne	17,20	4
4	EIFFAGE ROUTE Ile de France	18,14	3

Il y a lieu de considérer l'offre du candidat COLAS Centre Ouest comme étant économiquement la plus avantageuse.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE**, au vu des résultats de l'analyse des offres, l'attribution de l'accord cadre à l'entreprise COLAS Centre Ouest pour une durée allant de sa notification jusqu'au 31 décembre 2023, soit environ trois ans et pour un montant maximum de commandes de 500 000.00 € HT/ 600 000.00 € TTC.
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer le contrat au nom de la commune.

12/Délégations du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L2122-22 du CGCT : compte-rendu des décisions n°2020-60 à 2019-76 inclus

2020-60	08-juil	Travaux de reprise du réseau eaux pluviales à Lescheby	JAN TP 56400 Pluneret	5 881,40 €	7 057,68 €	2020-548
2020-61	09-juil	Nettoyage des vitres des bâtiments communaux	Au sens propre 56400 Auray	2 440,00 €	2 688,00 €	2020-559
2020-62	10-juil	Abattage d'un pin au jardin du Presbytère et évacuation complète du bois et des branches.	Atlantic nacelle 56340 Plouharnel	1 400,00 €	1 680,00 €	2020-578

2020-63	20-juil	Achat de divers équipements mobiliers et informatiques pour l'école Germaine Tillion au titre des crédits budgétaires d'investissement 2020.	MANUTAN collectivités 79074 Niort	4 376,62 €	5 251,95 €	2020-582
2020-64	22-juil	Création, conception et exécution du nouveau logo de la ville	UC création Graphiste 56400 Ploemel	1 200,00 €	1 440,00 €	2020-585
2020-65	27-juil	Transports aller-retour pour les trajets des élèves de l'école Germaine Tillion à la piscine Alréo d'Auray, pour l'année scolaire 2020-2021.	AURAY VOYAGES 56400 Le Bono	1 975,00 €	2 370,00 €	2020-592
2020-66	28-juil	Abattage de 3 grands chênes et 1 châtaigner, route de la vallée de Tréauray.	Atlantic Nacelle 56340 Plouharnel	1 380,00 €	1 656,00 €	2020-615
2020-67	05-août	Remplacement du plateau de coupe de la tondeuse John Deere.	MS Equipement 22400 Lamballe	3 553,00 €	4 263,92 €	2020-616
2020-68	08-août	Réfection des peintures de deux logements de la Gare.	JEGO Frères 56400 Sainte Anne d'Auray	10 000,00 €	12 000,00 €	2020-635
2020-69	05-août	Réalisation d'un platelage bois (cheminement piétons situé en zone humide) au lotissement Cadoudal. Prolongation de la partie existante.	Golfe bois Création 56690 Landévant	8 876,25 €	10 651,50 €	2020-641
2020-70	11-août	Acquisition d'un logiciel de gestion d'organigramme de clés et d'un organigramme de clés pour les deux bâtiments de l'école Germaine Tillion et le bâtiment de l'accueil périscolaire.	Legallais 14200 Herouville St Clain	15 304,79 €	18 365,75 €	2020-642

2020-71	21-août	Renouvellement annuel de la licence d'accès à la messagerie exchange pour la période du 01/07/2020 au 30/06/2021.	MEDIA BUREAUTIQUE 56000 Vannes	1 325,87 €	1 591,04 €	2020-654
2020-72	21-août	Remise en état du câble souterrain d'éclairage public sectionné et volé suite au sinistre du 05 août 2020, rue de la Gare.	Morbihan Energies 56000 Vannes	dépenses subventionnables 1 900,00 € 2 280,00 € Subvention escomptée (50 % des dépenses) 570,00 € 570,00 € Reste à charge 1 330,00 € 1 710,00 €		2020-671
2020-73	24-août	Remplacement du candélabre accidenté au giratoire du Branhoc suite au sinistre du 22 août 2020.	INEO ATLANTIQUE 56037 Vannes Cedex	2 734,40 €	3 281,28 €	2020-673
2020-74	27-août	Achat de stock de potelets pour remplacements.	LE POTELET 44 850 Le Cellier	1 606,50 €	1 927,80 €	2020-694
2020-75	27-août	Remise en état du câble souterrain d'éclairage public sectionné suite au sinistre du 05 août 2020, aux entrées de l'école Germaine Tillion, Place François Mitterrand.	Morbihan Energies 56000 Vannes	dépenses subventionnables 1 160,00 € 1 392,00 € Subvention escomptée (50 % des dépenses) 348,00 € 348,00 € Reste à charge 812,00 € 1 044,00 €		2020-696
2020-76	04-sept	Etude hydraulique complémentaire suite au Schéma directeur des eaux pluviales (SDEP).	SCE 44262 Nantes Cedex 2	1 100,00 €	1 320,00 €	2020-707

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation accordée par le Conseil Municipal au titre de l'article L.2122-22 du CGCT.

Conseil Municipal du 16 septembre 2020

DOCUMENT DE TRAVAIL – BORDEREaux COMPLEMENTAIRES

ADMINISTRATION GENERALE

13/ Commission « sécurité routière » - Création et composition

Rapporteur : Franck VALLEIN

La commune est de plus en plus saisie de demandes de particuliers relatives à des problèmes de sécurité routière (vitesse, gêne des riverains, desserte à revoir...) et/ou d'amélioration de la circulation, notamment pour les personnes à mobilité réduite.

La commune a elle-même des projets qu'elle doit mettre en œuvre (zone 30, cheminement piétons, cyclables...)

Le traitement des demandes est transversal et fait intervenir les domaines de l'aménagement urbain, des travaux, de la sécurité routière proprement dite, de l'environnement...

Afin de pouvoir répondre au mieux aux attentes, il est proposé au Conseil Municipal la création d'une commission ad hoc qui serait composée de 8 membres.

L'idée est aussi de se servir plus du radar pédagogique, de réaliser des mesures avant de faire des essais et vérifier si cela fonctionne au bout de quelques semaines, sans aller dans l'exagération car, au départ, cela est souvent dû à de l'incivisme.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la création d'une commission « sécurité routière »
- **FIXE** à 8 le nombre de ses membres
- **DESIGNE** Hervé GUILLOUZIC, Karl HURTAUD, Philippe GOURAUD, Nicolas LE GROS, Stéphanie HUYSSCHAERT, Sabrina JULO, Antonio MAIO et Yves LOIN membres de cette commission

TRAVAUX – DEPLACEMENTS DOUX

14/ Schéma cyclable – demande de subvention

Rapporteur : François POMMOIS

Le schéma cyclable porté par AQTA est en réflexion depuis 2016. Des axes prioritaires ont été identifiés dont les liaisons Sainte Anne d'Auray-Pluneret et Pluneret-Auray.

De nombreux échanges ont eu lieu entre la communauté de communes et la commune sur ce projet attendu de tous.

Des 1ères estimations prenant en compte certains types d'aménagement ont été réalisées en 2017 afin de pouvoir identifier le montage financier global de ce projet. Elles étaient les suivantes :

- Axe Sainte Anne d'auray-Pluneret = 201 368 €HT
- Axe Pluneret-Auray = 497 000 €HT

Sur cette base, le montant des subventions estimées serait de 300 684 € de la région.

Depuis cette date, le projet a évolué en termes d'aménagement routier notamment en intégrant une piste cyclable rue Lann Guernan, des jonctions rue de Kerleau et Mathurin Meheut et des simplifications d'itinéraires sur l'axe vers Auray.

Un bureau d'étude a été retenu par AQTA (qui prend en charge l'intégralité de ces coûts de maîtrise d'étude). Ce BE va lancer les études de terrain sur la base des estimations suivantes :

- Axe Sainte Anne d'Auray-Pluneret = 585 750 €HT dont 62 461€ pour Ste Anne d'Auray soit 523 289 €HT pour Pluneret
- Axe Pluneret-Auray = 395 000 €HT, en totalité sur Pluneret

Par courrier du 10 août 2020, M. le Préfet du Morbihan a informé les collectivités du Département de la mise en place d'une enveloppe complémentaire de la dotation de soutien à l'investissement (DSIL) afin de favoriser la relance des territoires. Cette enveloppe est essentiellement dédiée à la rénovation des équipements d'assainissement et au développement de la mobilité douce via le déploiement de pistes cyclables. Le Département du Morbihan a également fait savoir aux collectivités qu'il pouvait intervenir sur ce type d'aménagement.

Le plan de financement pourrait donc s'établir ainsi :

DEPENSES		RECETTES		
Objet	Montants €HT	Financeurs	Taux	Montants
Axe Sainte Anne d'Auray-Pluneret	523 289	Région	30.28 % (plafonné)	300 684
Axe Pluneret-Auray	395 000	Etat (DSIL)	17.25 %	158 463
		Département 56	20 %	183 658
		Commune	30%	275 486
TOTAUX	918 289			918 289

En compléments des projets cyclables stricto sensu, il conviendra de prévoir les aménagements connexes tels que le carrefour de Lescheby, le rond-point de la Croix Percée, l'aménagement total de la rue Lann Guerban.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le projet de liaisons cyclables entre Sainte Anne d'Auray et Pluneret et entre Pluneret et Auray
- **APPOUVE** le plan de financement tel que proposé ci-dessus
- **SOLLICITE** les subventions envisagées pour ce projet notamment auprès de l'Etat, de la région et du Conseil Départemental
- **AUTORISE** Monsieur le maire à effectuer toutes les démarches et signer tous documents nécessaires à l'avancement de ce projet

INFORMATIONS

Des travaux d'enfouissement de réseau vont démarrer à Kérizan, du 16/09 au 16/10. La rue sera bloquée la journée (sauf les soirs et WE) et une déviation sera mise en place.

A compter du 16 octobre et pour 3 semaines, c'est sur la RD 765 que seront réalisés des travaux de voirie par le CD56. Ces travaux seront réalisés de nuit. Là aussi une déviation sera mise en place.

Suite à un certain nombre de vol de câbles d'éclairage public, il est impossible de remettre l'éclairage dans certains secteurs car les gaines ont été abimées. La réparation prendra un peu plus de temps.

Les permanences vont être remise en place une fois par mois à Mériadec.

Dates des réunions :

- Prochain CM = 4/11
- Commission communication – culture = 21/09
- Commission environnement = 22/09
- Commission association-sports = 23/09
- Commission travaux = 20/10

Fin de la séance : 20h45

Signature du secrétaire de séance :

Philippe GOURAUD

